

# 1<sup>er</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

Concertation continue décidée au titre de l'article L 121-14

## Projet d'extension du réseau de tramway de la communauté urbaine Caen La Mer

Concertation préalable

Du 22 septembre 2021 au 16 novembre 2021

**Concertation continue**

Du 1 mars 2023 jusqu'à l'enquête publique

Noms garant désigné par la CNDP

Bruno Boussion

Date de remise du rapport intermédiaire n°1,  
le 12 mars 2024

## Sommaire

Sommaire .....	2
Préambule .....	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP .....	3
La mission du garant .....	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable.....	3
Engagements de la Communauté urbaine.....	3
Actualités liées au projet et évolution(s) .....	3
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ? .....	5
Printemps/Été 2023 : un semestre de mise en place.....	5
Le suivi des engagements du porteur de projet .....	6
L'information/Les contributions du public .....	8
Avis du garant sur le déroulement de la concertation .....	9
La suite de la concertation continue .....	9
Réunions publiques par quartier avec présentation du projet suite à son évolution résultant des apports des rencontres tenues pendant la première année de concertation continue. ....	9
Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet.....	10

## Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet d'extension du réseau de tramway de la communauté urbaine CAEN LA MER, menée du 30 septembre 2022 au 30 novembre 2022, la communauté urbaine a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Bruno BOUSSION de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 du garant, couvrant la période de 1 mars 2023 au 28 février 2024. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations du garant pour la suite de la concertation continue.

### Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 01 mars 2022 : saisie de la CNDP par la Communauté urbaine CAEN-LA-MER NORMANDIE
- 6 avril 2022 : Messieurs Bruno BOUSSION et Rémy WACOGNE sont désignés garants de la concertation préalable par la CNDP
- 27 juillet 2022 : décision de la CNDP définissant les modalités de la concertation
- 30 septembre au 30 novembre 2022 : concertation préalable
- 30 décembre 2022 : bilan de la concertation par les garants
- 28 février 2023 : le Conseil communautaire valide le projet retenu
- 1er mars 2023 : réunion publique de restitution du bilan de la concertation de la communauté urbaine
- 06 mars 2023 : publication du bilan de la Communauté Urbaine tirant les enseignements de la concertation et apportant réponses aux interrogations et recommandations des garants
- 05 avril 2023 : publication de l'avis de la CNDP sur la complétude et la qualité argumentative du bilan de la Communauté Urbaine, et désignant Monsieur Bruno Boussion en tant que garant de la concertation continue.
- 8<sup>er</sup> mars 2024 : publication du rapport intermédiaire n°1 de la concertation continue

### La mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;

les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le garant reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

## Fiche d'identité du projet

### Maitre d'ouvrage :

#### Responsable du projet et décideurs impliqués :

##### Le maitre d'ouvrage

**La communauté urbaine CAEN-LA-MER NORMANDIE**

##### Les autres acteurs impliqués

Les acteurs suivants seront impliqués dans la mise en œuvre du projet :

- La Préfecture du Calvados, qui décidera le cas échéant de l'ouverture de l'enquête publique ;
- Le ministère des Armées : deux des tracés alternatifs passent au sein du quartier Lorge, propriété du Ministère, qui a en projet d'y construire des logements ;
- La Région Normandie, en charge des établissements scolaires supérieurs, deux des tracés alternatifs impliquant une emprise sur la parcelle du lycée Malherbe ;
- L'Établissement public de santé mentale de Caen (anciennement « du Bon Sauveur »), sur le site duquel passent les tracés B et C ; en particulier, le Conseil de surveillance qui a autorité sur les investissements immobiliers et les financements de l'établissement ;
- L'Agence Régionale de Santé (ARS), ayant une mission de contrôle de la continuité des soins au sein de l'Établissement public de santé mentale (EPSM) et du financement des investissements ;
- La société Kéolis, exploitant du réseau de transport de l'agglomération caennaise, celui-ci ayant vocation à être réorganisé en fonction du tracé qui sera choisi.

### Contexte du projet :

La Communauté urbaine Caen La Mer porte ce projet de liaison Est-Ouest de tramway au sein de son agglomération pour compléter le réseau existant à ce jour (3 lignes, 23.2 kms) orienté Nord-Sud en créant près de 10 km de nouvelles voies desservant 21 à 22 stations nouvelles avec un cadencement de 10 mn sur chaque branche (caractéristiques du projet présenté lors de la concertation préalable).

Les trois premières lignes de tramway, mises en service à l'été 2019 rencontrent du succès. Elles accueillent plus de 50 000 voyages par jour alors que l'ensemble du réseau de transport en accueille plus de 100 000 par jour.

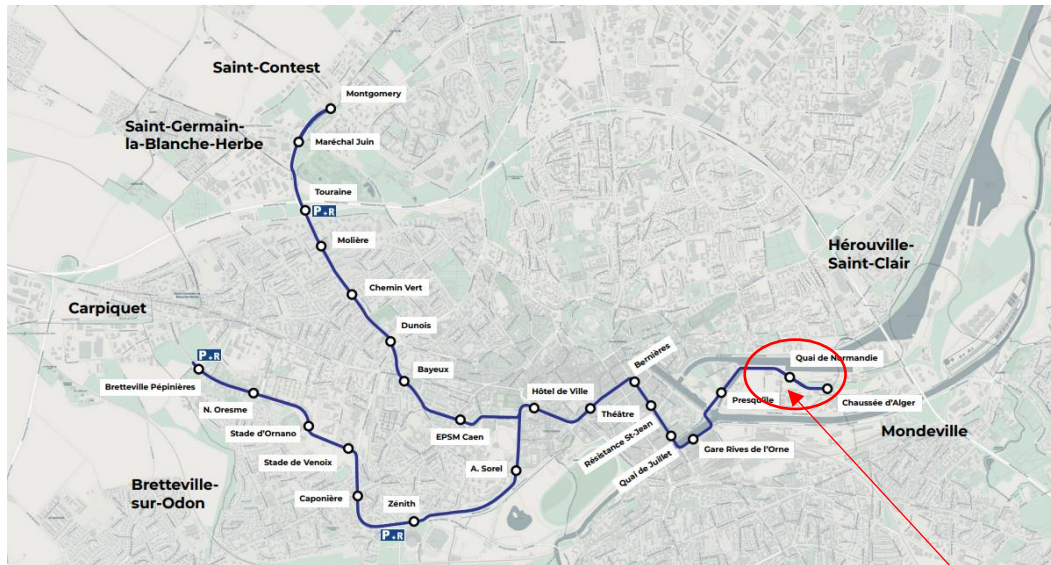
Selon le porteur de projet, l'extension du réseau de tramway s'insère dans une stratégie urbaine et de développement des mobilités alternatives à venir sur le territoire pour favoriser le report modal de l'automobile vers les transports en commun et permettre de desservir des quartiers densément peuplés de l'agglomération, vers St Contest via le Chemin vert, vers Bretteville sur Odon et initialement vers la Presqu'île, écoquartier en devenir pour une fréquentation estimée à 36 000 voyages par jour.

Par décision de son bureau communautaire du 28 février 2023, Caen La Mer a retenu le tracé B qui s'insère dans l'enceinte actuelle de l'EPSM (établissement public de santé mental) avec deux motivations principales :

- En évitant la voie unique du tracé A, il sera possible de porter le cadencement en deca de 8 mn
- Permettre la desserte des grands équipements publics (Zénith, Palais de Sports...) ce qui n'était pas le cas du tracé C.

La branche Est du projet qui devait desservir la Presqu'île a été abandonnée car les dernières hypothèses des risques de submersion marine nécessitent des études complémentaires dont les délais de réalisation sont incompatibles avec les échéances calendaires du projet d'extension. Ce sont donc 1100 m de lignes et 2 stations qui sont supprimés ainsi que la passerelle enjambant le canal prévue entre le quartier St Jean-Eudes et la Presqu'île.

### Localisation du projet :



(source : dossier de concertation préalable)

*Desserte de la presqu'île abandonnée*

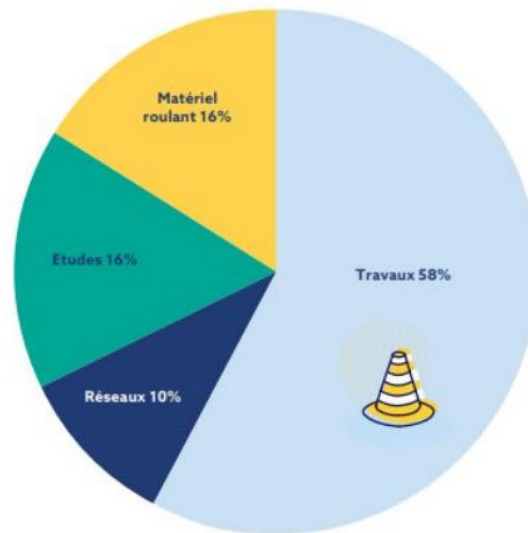
### Objectifs initiaux du projet selon le MO :

- ☞ Améliorer et renforcer l'offre de transport en site propre
- ☞ Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture
- ☞ Desservir les quartiers d'habitats denses et de développement
- ☞ Renforcer la desserte du centre-ville
- ☞ A l'Est, désenclaver le futur écoquartier de la presqu'île

## Coût :

Une évaluation à 288.5 Millions €uros H.T (base 2021) avant modification du projet

(coût des investissements détaillés au stade des études de faisabilité du projet, bilan du Maître d'ouvrage page 26)



Répartition des coûts par poste de dépense

## Calendrier :

### Calendrier du projet et schéma décisionnel présenté lors de la concertation

- De 2022 à 2024 : poursuite des études, dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale,
- En septembre 2024 : enquête publique,
- Fin 2024 : autorisation environnementale et début des travaux,
- En 2025 : début des travaux de dévoiement des réseaux
- En 2026 et 2027 : travaux d'infrastructures
- En 2028 : essais et mise en service.

## Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

### Engagements de la Communauté urbaine

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Engagement du MO	délai	Constat du garant à ce stade
<p>1. Mettre en place un site internet dédié à la poursuite du projet en produisant notamment les différentes études techniques réalisées dans le cadre du projet.</p>	<p>Un site internet dédié au projet existe. Il était opérationnel avant la cyberattaque subie par Caen la mer le 26 septembre 2022. Pour permettre le bon déroulement de la concertation, une plateforme participative, avec le même nom de domaine, à savoir tramway2028.fr, a été déployée, et ouverte au public, le 30 septembre 2022, date du lancement de la concertation préalable du projet.</p> <p>Ce site permettra de poursuivre les échanges au-delà de la concertation préalable et tout au long du projet. Il sera ainsi possible d'y consulter des rubriques sur le projet et son actualité, sur les travaux et leurs impacts...</p> <p><b>Les futures études techniques diffusables seront celles du dossier d'enquête publique.</b> Elles seront publiées sur le site.</p>		<p><b>La parution est prévue à la fin du premier semestre 2024</b></p>
<p>2. Associer les riverains au réaménagement de l'espace public que comporte le projet.</p>	<p>La stratégie globale de mobilités, qui inclut la réorganisation du réseau de transport, la promotion des mobilités douces, la réalisation des parking relais, notamment en relation à la mise en place de la ZFE de Caen, qui sera au cœur du prochain Plan Local Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité (PLUi-HM).</p> <p>Ce document stratégique et réglementaire sera unique pour l'ensemble du territoire. Il constituera le projet politique de Caen la mer en matière de développement, d'aménagement, d'habitat, d'urbanisme mais aussi de mobilité.</p> <p>Ce document dont la prescription a été entérinée par une délibération du conseil communautaire du 23 mai 2019 intégrera, en effet, un volet mobilité et se substituera au Plan de Déplacements Urbains (PDU) actuellement en vigueur.</p> <p>Conformément aux dispositions de la loi ALUR pour renforcer l'articulation et la cohérence des politiques de l'urbanisme, de</p>	<p>2023-2024</p>	<p>La demande portait sur le réaménagement de l'espace public dans le cadre des travaux envisagés.</p> <p>Cet aspect du projet a été évoqué lors des réunions publiques de l'automne 2023 lors de la présentation de l'avant-projet.</p>

	<p>l'habitat et des déplacements, la communauté urbaine a 2022 - 2025</p> <p>Rapport de la concertation préalable L121-8 / Nom du projet 6 effectivement choisi d'élaborer un PLUi intégrateur valant PLH et PDU. Pour organiser au mieux les déplacements à l'échelle communautaire, le lien entre urbanisme et déplacements s'inscrit au cœur du projet de PLUi comme un principe incontournable pour organiser la transition écologique du territoire.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration de ce document, une large concertation est mise en place auprès des différents acteurs du territoire ainsi qu'auprès du grand public afin de permettre à chacun de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer sur le contenu du projet (dans la presse locale, les bulletins d'informations de Caen la mer) ;</li> <li>- Saisir les enjeux du territoire puis les orientations et les changements que le PLUi-HM va impliquer ;</li> <li>- Donner son avis, exprimer ses attentes, proposer ses idées pour l'évolution de Caen la mer à moyen et long terme via les registres déposés en mairie et au siège de Caen la mer, par courrier ou par email.</li> </ul> <p>Pour favoriser la participation du public, différents moyens sont à disposition du public pour s'informer, débattre et échanger :</p> <p>Un site Internet</p> <p>Un site spécifique a été créé pour le PLUi-HM : <a href="http://www.pluihm-caenlamer.fr">www.pluihm-caenlamer.fr</a></p> <p>Il comporte des informations et documents permettant au public de s'appropriier le projet, de prendre connaissance des grandes étapes de la procédure et des modalités de concertation.</p> <p>Des réunions publiques</p> <p>Il est prévu d'organiser une réunion publique à chaque phase importante du projet ainsi que dans les communes entre le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et l'arrêt du projet.</p> <p>Une réunion publique « Partageons le diagnostic » a, par exemple, eu lieu le 7 juillet 2022 à Hérouville Saint-Clair, réunissant plus de 60 participants dont une vingtaine en ligne.</p> <p>Après un temps d'introduction des élus, le diagnostic a été présenté selon 4 axes : le portrait de Caen la mer, les équipements et services, la mobilité et l'habitat suivi d'un temps d'échanges avec les participants.</p> <p>Des ateliers participatifs</p> <p>Rapport de la concertation préalable L121-8 / Nom du projet 7</p>		
--	---	--	--



	<p>Le public est aussi invité à participer à des ateliers participatifs pour s'informer sur le projet, et exprimer ses attentes. En petits groupes, les participants sont invités à proposer des idées pour l'avenir de Caen la mer autour de cartes du territoire et de fiches d'expression. Chaque groupe de travail présente ensuite ses axes de réflexion en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement ou de développement économique.</p> <p>Différents ateliers ont déjà été organisés : le mardi 6 décembre 2022 à Troarn, le jeudi 8 décembre à Lasson, le mardi 13 décembre à Hermanville-sur-Mer et le mercredi 14 décembre à Bourguébus,</p> <p>Des bus tours</p> <p>Des bus tours ont également été mis en place pour que le grand public puisse mieux connaître le territoire le 19 novembre et le 26 novembre 2022.</p> <p>L'objectif était de découvrir les différents secteurs qui composent l'agglomération (agricoles, naturels, urbains) en présence d'intervenants experts de ces sujets, comprendre les implications et les enjeux du territoire et contribuer aux réflexions menées pour la phase « projet d'aménagement et de développement durable » du PLUi-HM.</p> <p>Tout au long du parcours, les participants étaient invités à donner leur avis sur les enjeux du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi-HM: habitat, mobilités, cadre de vie, environnement...</p> <p><b>Il est à noter qu'en parallèle de la démarche PLiI-HM, Caen la mer a mis en place, en 2021, un comité des partenaires. Cette instance rassemble :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs du transport : Keolis, Vélisol', ...</li> <li>- Des associations de citoyens et usagers : Udaf, Familles rurales, UFC Que choisir, FNAUT Normandie, Usagers Caen Paris, club des modes actifs...</li> <li>- Des acteurs économiques</li> <li>- Des citoyens tirés au sort</li> </ul> <p>Caen la mer réunit ce comité pour évoquer les rapports d'activités du délégataire, le bilan de la rentrée, les perspectives de l'année suivante et les éventuelles évolutions tarifaires. Des réunions sont aussi organisées spécifiquement pour présenter des grands dossiers tels que : le Plan Local Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité (PLUi-HM) , le projet d'extension du tramway. Le Projet Tramway 2028 y a ainsi été présenté le 24 novembre 2022.</p> <p>Rapport de la concertation préalable L121-8 / Nom du projet 8</p> <p>Cette démarche globale d'association du public sera poursuivie tout</p>		
--	---	--	--

	au long du processus d'élaboration du PLUi-HM.		
4. Associer le public de l'agglomération aux réflexions sur les parkings-relais, la réorganisation des réseaux de transport.	<p>La concertation préalable a permis à chacun de s'exprimer sur le positionnement et le nombre des parkings relais. Le choix des emplacements rue du Chemin Vert et boulevard Pompidou ont ainsi été confortés et retenus.</p> <p>A l'issue de la concertation, il a été retenu la possibilité d'un parking relais supplémentaire, au niveau du terminus boulevard Maréchal Juin. Le public sera de nouveau associé lorsque des orientations se dégageront.</p> <p>Pour ce qui concerne la réorganisation du réseau de transport, que ce soit pour le schéma d'exploitation du réseau global de tramway ou pour la restructuration du réseau de bus, <b>des études seront lancées après le choix du tracé.</b> Les évolutions de l'offre de transport, accompagnant tant la phase travaux que la mise en service du tramway en 2028, seront présentées au plus large public, notamment lors des réunions publiques de présentation de l'avancée du projet Tramway.</p> <p><b>En amont, cette réorganisation sera travaillée en associant</b> les communes, le Panel Utilisateurs du Réseau Twisto et le Comité des Partenaires.</p> <p>Cette instance rassemble :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs du transport : Keolis, Vélisol', ...</li> <li>- Des associations de citoyens et usagers : Udaf, Familles rurales, UFC Que choisir, FNAUT Normandie, Usagers Caen Paris, club des modes actifs...</li> <li>- Des acteurs économiques</li> <li>- Des citoyens tirés au sort</li> </ul> <p>Caen la mer réunit ce comité pour présenter les rapports d'activités du délégataire, le bilan de la rentrée, les perspectives de l'année suivante et les éventuelles évolutions tarifaires. Il sera saisi des adaptations de l'offre de transport en lien avec la restructuration du réseau de bus autour du nouveau réseau de tramway.</p>	2023-2024	<p><b>Lors de la concertation préalable, les comptes-rendus des travaux du panel des utilisateurs et du comité des partenaires n'ont pas été rendus publics alors qu'ils auraient été un élément d'information intéressant.</b></p> <p><b>Il serait souhaitable que cela soit fait dès maintenant.</b></p>
5. Prendre en compte les problématiques propres à chaque commerçant, chef d'entreprise, responsable d'institution, en les associant à la définition des solutions à apporter aux impacts que comporte	<p>Un dialogue personnalisé a déjà été initié avec chaque commerçant, chef d'entreprise ou responsable d'institution, avant même la concertation préalable.</p> <p>Avec eux et leurs organes représentatifs, le dialogue se poursuivra pendant toute la durée du projet, notamment lors de la phase de conception. Il s'agira alors de recueillir et d'intégrer au mieux les</p>	2023-2024	<p>Nous avons participé à certains de ces rendez-vous qui ont servis à recueillir les observations des intéressés sur les conséquences concrètes de l'implantation du tramway sur leur activité professionnelle.</p>

<i>le projet.</i>	demandes exprimées pour les aménagements définitifs mais également de prendre en compte leurs besoins pendant la réalisation des travaux, afin de minimiser les impacts de ceux-ci. Caen la mer a le souci de la préservation de l'activité économique pendant et après la réalisation du projet Tramway 2028. Par ailleurs, pendant la phase travaux, une Commission d'Indemnisation Amiable sera mise en place afin de réparer les préjudices économiques subis par les commerçants, artisans, membres des professions libérales. Elle s'appuiera sur les grands principes issus des textes et de la jurisprudence.		
6. <i>Mobilités douces : associer le milieu associatif (pistes cyclables, abris vélos)</i>	<b>En marge de la concertation préalable</b> , le projet a fait l'objet d'une présentation au Comité des Partenaires, dans lequel siègent notamment les associations concernées par les mobilités douces. Les échanges se poursuivront pendant la phase de conception du projet, sur les aménagements cyclables et leur continuité, notamment les raccordements au réseau cyclable existant, sur les abris vélos, la signalisation, le franchissement des carrefours, ...	2023-2024	<b>Les réunions avec les acteurs des mobilités douces se sont effectivement déroulées et les comptes-rendus de ces réunions sont en ligne</b>

La communauté urbaine a précisé dans ses réponses aux questions des garants des points particuliers (*voir bilan du Maître d'Ouvrage*).

Nous en rappelons ici les points essentiels

*Investissement et conjoncture économique :*

- Budget transport autosuffisant, couvrant les investissements courants
- Prise en compte de l'inflation et d'un taux d'emprunt à 3% sur 30 ans
- Solidité et résilience financière de la communauté urbaine confirmée par l'agence Moody's

*Mise à disposition des études transport*

- Mise à disposition des compléments à l'enquête Origine-Destination dès leur disponibilité

*Traversée de l'EPSM*

- L'ARS sera associé aux modalités de recherche de solutions pour compenser les impacts
- Toutes mesures compensatoires seront financées sur les provisions pour aléas
- Caen La Mer pourra s'adjoindre les services d'un conseil externe spécialisé

#### *Maintien des équipements en batteries*

- Sur le tracé B, suppression de la LAC (Ligne Aérienne de Contact) de la station théâtre à la station EPSM et de la station Théâtre à la station Albert Sorel
- LAC existante déposée entre les stations Bernières et Place de la Mare

#### *Capacité des parking-relais*

- Elle sera déterminée durant la phase de conception du projet sur la base de l'étude de la population du bassin versant et d'une estimation à partir des volumes du trafic automobile des usagers potentiellement intéressés par un rabattement
- Choix d'un parking silo selon la surface disponible

#### *Site internet et production de différentes études techniques*

- Poursuite de la mise en ligne sur le site actuel des comptes-rendus des actions engagées
- Futures études techniques diffusables figureront dans le dossier d'enquête publique

#### *Réaménagement de l'espace public*

- Le public sera associé lors de réunions publiques sectorisées

#### *Associer le public aux réflexions sur les parkings relais, la réorganisation des réseaux*

- Eventualité d'un parking relais supplémentaire boulevard du Maréchal Juin : association du public prévue
- Evolutions de l'offre de transport : réorganisation en associant les communes, le panel utilisateurs du Réseau et le comité des partenaires
- Présentation lors des réunions publiques selon l'avancée du projet

#### *Prise en compte des impacts propres à chaque acteur (entreprises, commerçants...)*

- Dialogue personnalisée avec chacun
- Pendant la phase de travaux, mise en place d'une commission d'indemnisation amiable

#### *Mobilités douces : impliquer le milieu associatif*

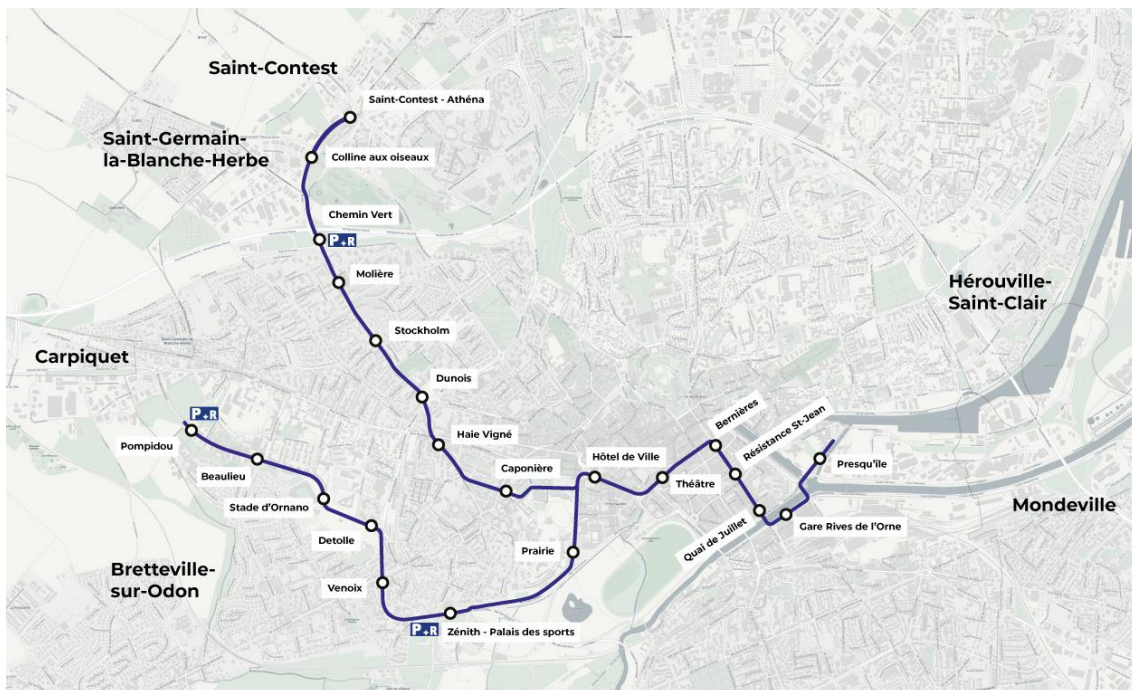
- *En marge de la concertation préalable, présentation au comité des partenaires comprenant les associations concernées ; poursuite des échanges dans ce cadre*

## Actualités liées au projet et évolution(s)

### Les principales modifications apportées au projet :

#### Abandon de la desserte de la presqu'île

Suite au rapport du GIEC de mars 2023, il est évoqué une élévation du niveau des mers de 1 m à l'horizon 2100. L'Etat et la Communauté urbaine vont engager une étude destinée à simuler l'impact de cette hausse, les effets attendus devant se faire sentir jusque dans l'agglomération caennaise dont notamment la presqu'île située entre le canal et l'Orne dont la desserte par la branche Est du futur tramway était prévu. En septembre 2023, la communauté urbaine a donc annoncé sa décision de suspendre le projet d'aménagement de cette presqu'île (2500 logements prévus) en l'attente des résultats de cette étude et en conséquence de ne pas engager les travaux prévus de prolongation Est de la ligne de tramway. (*communiqué dans la rubrique « actualités » du site de la concertation*)



- ↪ 2 nouvelles branches de tramway sur 9 km, les deux vers l'Ouest avec un tronçon commun en centre-ville
- ↪ 17 nouvelles stations
- ↪ 3 nouveaux parking-relais
- ↪ Equipement des bus avec des batteries pour une circulation sans ligne aérienne de contact en centre-ville
- ↪ Un service 7j/7 de 5h à 00h30 du lundi au samedi et de 6h30 à 00h30 le dimanche

Pour assurer le transport de plus de 36000 voyages par jour à la mise en service

**Le cout du projet n'a à ce jour pas été réactualisé pour prendre en compte la suppression des 1100 m de ligne et des 2 stations ce qui, pourtant, représente 10% du linéaire initialement projeté.**

### ↪ Modification du tracé boulevard Pampidou

Le projet présenté lors de la concertation préalable prévoyait que le tramway soit positionné dans la contre-allée côté stade d'Ornano sans empiéter sur les voies de circulation actuelles. Cette disposition aurait nécessité que les riverains traversent les voies pour accéder à leur parking résidentiel et aurait posé des difficultés pour la dépose des résidents de la maison de retraite.

La communauté urbaine a modifié sensiblement son projet en choisissant de positionner les voies en axial du boulevard, les voies de circulation étant réparties de chaque côté du tramway.

### ↪ Nouvelle station au parking-relais du chemin vert

À la suite de la concertation préalable, la communauté urbaine a décidé de prévoir une nouvelle station au droit du futur parking-relais afin de favoriser le report modal malgré la proximité de celle-ci avec la station prévue centrée sur la zone résidentielle.

# Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

## Printemps/Été 2023 : un semestre de mise en place

- 1<sup>er</sup> mars 2023 : réunion publique de restitution par la communauté urbaine suite au choix du tracé B

Cette réunion s'est tenue le lendemain de la décision retenant le tracé B. Elle répondait à notre recommandation n°6 de notre bilan.

70 personnes environ assistaient à celle-ci dont les représentants de l'association Caen-St Paul et du personnel de l'EPSM qui l'un comme l'autre a manifesté leur opposition soit au projet, soit au tracé retenu.

La motivation essentielle du choix du tracé B par rapport au tracé A a été la possibilité de faire évoluer dans l'avenir le cadencement des rames de 10 mn à 8mn pour les branches Ouest et à 5 mn pour le centre-ville ce qui aurait été impossible avec le tracé A du fait de la section en voie unique. Ce critère de choix n'avait jamais été mis en avant et débattu pendant la concertation préalable.

- 5 mai 2023 : réunion de présentation des modalités de la concertation suite à la décision de la CNDP nommant le garant de la concertation continue (5 avril 2023)

Elle s'est tenue entre le garant et les services de Caen La Mer, la procédure de désignation du Maître d'œuvre étant en cours ainsi que l'attribution d'un mandat de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour conduire notamment les actions durant la concertation continue.

Dès ce moment, j'ai demandé que la diffusion des études environnementales soit assurée au plus tôt. Caen La Mer n'a pas retenu cette demande, proposant celle-ci « *dès la fin de l'instruction par l'autorité environnementale, soit fin juillet de façon anticipée par rapport à l'ouverture de l'enquête publique prévue en octobre 2024* »

Les principales actions prévues (*modalités reprises dans le courrier adressé à la CNDP le 3 juillet 2023*) ont été entre autres les suivantes :

- ↳ Rencontres individuelles avec les riverains touchés par la conception projet (les entreprises, les commerçants, les établissements scolaires...)
- ↳ Concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour créer un parking silo sur son emprise
- ↳ Mise en place de groupes de travail avec l'EPSM, la Cité de l'Air et le lycée Malherbe :
- ↳ Réorganisation des lignes de transport : Cela avait donné lieu à un atelier durant la concertation préalable. Cette thématique n'a pas été reprise dans le cadre de la concertation continue car la communauté d'agglomération conduisait en parallèle une réflexion sur son plan de mobilité. La communauté d'agglomération a choisi de traiter cette réorganisation dans ce cadre.
- ↳ Automne 2023 : réunions publiques de présentation de l'avant-projet

La question de la diffusion des études environnementales donnera lieu à une nouvelle demande de diffusion à l'automne 2023. Caen La Mer confirmera alors par courrier sa décision de ne diffuser les enquêtes environnementales qu'après avis de l'autorité environnementale.

- Juillet/août 2023 : diffusion d'un flyer par quartier

Pour chacun des quartiers Beaulieu, Chemin Vert et centre-ville, un flyer spécifique a été diffusé présentant le tracé, ses points particuliers dont le positionnement des stations, annonçant la tenue de réunions publiques et invitant le public à voter en ligne pour les noms des nouvelles stations.

Il est également précisé que « la restructuration du réseau de bus sera précisée lors des prochaines étapes du projet »

## Le suivi des engagements du porteur de projet

Les actions engagées

### **1 - Mettre en place un site internet dédié à la poursuite du projet**

Le site de la concertation préalable a été enrichi d'une rubrique propre à la concertation continue sur laquelle les contributions du public ont été publiées ainsi que les réponses de Caen La Mer, les supports et comptes-rendus des réunions thématiques (accessibilité, associations cyclistes) De même pour les comptes-rendus des réunions publiques et des conseils de quartiers.

### **2- Groupe de travail EPSM**

Le parcours inclut une section située sur l'actuel emplacement de l'EPSM, reliant la rue du Carel à l'esplanade Chaunu.  
La plateforme prévue doit s'insérer entre les bâtiments Père Jamet, Sainte Bernadette et l'annexe d'une part, et le reste du site d'autre part dont l'un est accueil des malades avec une capacité de 85 lits (bâtiment Père Jamet)  
Dans ce contexte, l'EPSM, l'Agence Régionale de Santé et la Communauté Urbaine Caen la mer ont collaboré pour établir une convention tripartite, incluant le financement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Dès la fin de la concertation préalable, un groupe de travail a été mis en place sous forme d'un COPIL qui regroupait la communauté urbaine et ses différents services, la direction de l'EPSM (directeur, directrice des soins, directeur des travaux, DAF), le conseil de surveillance de l'EPSM, la Préfecture, l'ARS. Le garant a assisté selon ses disponibilités.

Un AMO a été choisi conjointement par l'EPSM et CLM pour conduire les études prospectives  
Les parties ont convenu de déplacer les activités actuellement logées dans les bâtiments Père Jamet et l'Annexe vers un ou plusieurs nouveaux bâtiments à construire dans l'emprise de l'EPSM, au sud du tracé de l'axe Est-Ouest du futur tramway en prenant en compte les besoins de l'EPSM.

Ce Copil se réunit mensuellement. (8 réunions à ce jour)

Ce transfert de bâtiment par reconstruction sur le site de l'EPSM est une opération complexe qui entraîne une réorganisation des services.

La communication sur les travaux du Copil ne pourra se faire, notamment vis-à-vis du grand public qu'après concertation et validation de la solution retenue par l'ensemble des parties prenantes.

Les comptes-rendus du COPIL ne sont donc pas à disposition du public.

### **4 - Groupe de travail Cité de l'Air**

Le tracé B est prévu avec une emprise sur des terrains du ministère des Armées où ce dernier a un projet de construction de logements. Les services du Ministère n'ont pas été présent durant la concertation préalable.

Cela nécessite une réorganisation foncière avec cession foncière de l'emprise du tramway par le Ministère des Armées et d'élaborer un projet immobilier qui prenne en compte les logements existants.

Ce groupe de travail traite des contraintes spécifiques tant administratives, urbanistiques que techniques et regroupe les services de Caen La Mer, le Ministère des Armées et le cabinet Nové (architecte).

6 réunions de travail ont déjà eu lieu qui ont permis d'élaborer un projet d'aménagement.

Les comptes rendus des réunions ne sont pas publics

Caen La Mer et les représentants de la Cité de l'Air nous ont précisé avoir, en marge de la concertation, eu des échanges avec les résidents du quartier.

Lorsque le projet sera définitivement arrêté, il sera communiqué.

### **5- Groupe de travail Lycée Malherbe**

Le tracé prévoit une emprise sur le terrain de sport du Lycée et nécessite un réaménagement des accès au Lycée, sachant que la station du futur tramway sera également un pôle d'échange multimodal.

Ce groupe associe les services de Caen La Mer, la direction du Lycée et la Région.

Le 29 juin 2023, le conseil d'administration a validé le projet présenté.

### **6- Réunions publiques et conseils de quartier**

3 réunions publiques se sont tenues :

- ↪ 24 octobre 2023 stade d'Ornano 83 personnes présentes
- ↪ 25 octobre 2023 Chemin vert 70 personnes présentes
- ↪ 9 novembre 2023 centre ville 110 personnes présentes

Chacune des réunions avait pour objectif de présenter les modalités de la phase de concertation continue, une présentation générale de l'avant-projet avec un focus sur le quartier.

Les interventions et questionnements du public se sont déroulés en 2 temps :

- ↪ Au fur et à mesure de la présentation pour les questions portant sur l'avant-projet
- ↪ En fin de réunion, pour les interventions plus générales

5 conseils de quartier :

26/10/2023 Venoux Beaulieu  
10/11/2023 St Paul St Gabriel  
14/11/2023 Chemin Vert  
15/11/2023 Centre-Ville  
21/11/2023 : Hasting, Haie Vigné

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la concertation.



## **7 – rencontres individuelles**

13 rencontres ont eu lieu avec les riverains du tracé afin de prendre connaissance des contraintes liées à leur activité. Ce recueil d'informations a permis au MO d'élaborer son avant-projet. Ces rencontres se sont déroulées pour la majorité en juin et juillet 2023 et non pas fait l'objet de communication publique.

## **8 – rencontres avec les associations**

3 réunions ont été organisées avec le milieu associatif :

29/09/2023 : associations PMR 12 invitées, 4 présentes  
10/10/2023 : associations cyclistes 13 invitées, 3 présentes  
12/12/2023 : association vélo « Les Déraillleurs » 10 membres présents

Les associations ont partagé les constats sur la situation actuelle et leurs observations sur l'avant-projet, les points de vigilance. Les comptes-rendus de ces réunions ont été publiés

## **9 – choix du nom des stations**

La communauté urbaine a organisé pendant 2 mois sur le site de la concertation une consultation pour choisir les noms de 12 des 17 stations.

4665 personnes ont participé. Le choix des noms a été publié sur le site en donnant station par station les différentes propositions faites avec le taux d'adhésion.

## **10- Communication des études**

Caen La Mer s'était engagé à communiquer les résultats de l'enquête Ménage-Déplacements EMC<sup>2</sup> dès qu'ils seront rendus publics après communication institutionnelle.

Cette enquête a été réalisée en 2022 pour une présentation des premiers résultats prévus en février 2023.

Il est difficilement compréhensible que les résultats ne soient pas disponibles dans le cadre de la concertation alors qu'une synthèse a été publiée par l'agence d'urbanisme de Caen Normandie.

## **L'information/Les contributions du public**

Durant la concertation continue, chacune des actions a fait l'objet d'un compte-rendu publié sur le site et les verbatims audio des réunions ont été mis en ligne. Trois contributions ont été déposées par l'association St Paul Environnement sur le site.

- Analyse du bilan de la concertation préalable
- Analyse des verbatims de la concertation préalable
- Analyse de l'enquête origine-destination

Cette dernière analyse a fait l'objet d'une réponse du Maître d'ouvrage à laquelle l'association a répondu.

L'association ne conteste pas la nécessité de développer les transports collectifs sur l'agglomération mais considère que l'opportunité du choix d'une solution tramway n'a pas été clairement posée lors de la concertation préalable et que lors de la concertation continue, l'opportunité d'une solution tramway doit être à nouveau soumise au débat.

Elle constate que les résultats de l'enquête mobilité « *aurait du et doit désormais être porté au dossier de la concertation* ».

Elle conteste le bien-fondé du projet au regard de son coût : « *l'investissement faramineux pour le tram devrait être utilisé et réparti pour améliorer la circulation...dans la totalité de l'agglomération* »

Pour elle, les hypothèses de fréquentation retenues sont trop optimistes au regard de la population caennaise.

Elle souligne les conséquences du projet notamment sur le lycée Malherbes, l'EPSM,

Caen La Mer a répondu par un courrier à l'analyse faite de l'enquête origine-destination

## Avis du garant sur le déroulement de la concertation

De février 2023 à septembre 2023, la communauté urbaine a mis en place les moyens nécessaires à l'élaboration d'un avant-projet (choix d'un maître d'œuvre par procédure d'appel d'offres, coordination avec l'ensemble des services techniques concernés...), élaborer son plan de communication et d'actions auprès du public et des acteurs, collecter par des visites auprès des entreprises les informations nécessaires à la prise en compte de leurs contraintes, ....

Les réunions publiques de l'automne 2023 ont permis de présenter l'avant-projet issu à la fois de la concertation préalable et des rencontres individuelles depuis février. Elles ont été aussi l'occasion de continuer à débattre de l'opportunité du projet.

A ce jour, malgré nos demandes, Caen La Mer n'a toujours pas mis en ligne les études environnementales qui ont été nécessairement réalisées. Par courrier en date du 26 octobre 2023, Caen La Mer précise que les études environnementales « *seront soumises à l'avis de l'autorité environnementale...* » et « *qu'après consultation des services de l'Etat...la mise à disposition au grand public des études environnementales pourrait intervenir après l'avis de l'autorité compétente, soit au cours de l'été 2024* »

Ces études font partie des informations qui permettent au Maître d'ouvrage de finaliser son projet. Elles participent donc à l'élaboration de sa décision et à ce titre doivent être mise à disposition du public.,

## La suite de la concertation continue

- **Mars/avril 2024 :**

Réunions publiques par quartier avec présentation du projet suite à son évolution résultant des apports des rencontres tenues pendant la première année de concertation continue.

## Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue et demande de précisions au responsable de projet

Cette concertation entre dans sa dernière phase avant la constitution du dossier d'enquête publique.

Les solutions élaborées par les groupes de travail (EPSM, Lycée Malherbe, cité de l'air) pour répondre à la prise en compte de leurs besoins devront donc être présentés tant au niveau de l'aménagement de l'espace public que de leur impact sur le budget du projet.

Vous voudrez bien mettre à disposition du public les études techniques et environnementales dès leur réalisation.

Ce rapport doit être mis en ligne dès sa réception.

Le 12/03/2024

B. Boussion

Garant CNDP

*Nota : les comptes-rendus des réunions, verbatim, observations reçues... dont il a été fait état dans ce rapport sont disponibles sur le site de la concertation*